

## Compte rendu de la séance du 29 septembre 2014

Secrétaire(s) de la séance: Andrée SOTTANA

### Ordre du jour:

- Demande acquisition SAMOUCO
- **Maison Valentine** : devis portail et réfection toiture
- Devis Sécurisation du haut du chemin de l'école
- Devis Création place de parking + place handicapé
- Arrêté Corine VIDAL (changement indice)
- Avenant Reliure des Actes Etat Civil
- Adhésion ADAC
- Eclairage public : extinction nocturne
- Validation des marchés "travaux réseau d'eau"
- transfert de compétence à la CCA
- Divers

### Délibérations du conseil:

#### Choix des Entreprises : Réhabilitation du Réseau d'eau potable ( DE 2014 032)

Madame le Maire fait part au *Conseil Municipal* des différentes offres suite à l'ouverture des enveloppes sur le marché " **Réhabilitation et mise en conformité du Réseau d'eau potable**".

Après avoir analysé les offres, comparé les prix, les délais et les valeurs techniques, le *Conseil Municipal* à l'unanimité, a choisi :

Pour le lot N°2 (Équipement électrique hydraulique et télétransmission) : H.E.S. "Aux Capéras" 32200 ESCORNEBOEUF

pour un montant H.T. de 34 561 €

Pour le lot N°3 (Canalisations et aménagements extérieur) : Entreprise CUBAT 12 route des Artisans 65240 ARREAU

pour un montant H.T. de 41 816 €

#### Vente Mr et Mme SAMOUCO FONSECA Joao ( DE 2014 033)

Madame le maire rappelle aux *Conseillers Municipaux* la demande d'achat de **Monsieur et Madame SAMOUCO FONSECA Joao** concernant une partie des parcelles A 314 et A316 (25 m<sup>2</sup> environ) appartenant à la *Commune de Pailhac*.

Le *Conseil Municipal*, à l'unanimité, décide de vente cette parcelle à **Monsieur et Madame SAMOUCO FONSECA Joao**, à sa charge les frais de notaire, frais de bornage.

Le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 20 € (7 Pour).

#### Acceptation devis Réfection toiture : Maison Valentine ( DE 2014 034)

Suite à la décision de maintenir en état la **Maison communale "Valentine"**, Madame le Maire explique au *Conseil Municipal* le besoin de faire une réfection des toitures.

Après devis, l'**Entreprise SATTLER Philippe 18 rue de Cantère**

65150 SAINT LAURENT DE NESTE à été retenue pour un montant H.T. de 6 765 €

Le *Conseil Municipal*, à l'unanimité accepte ce devis.



Acceptation devis Portail : Maison Valentine ( DE 2014 035)

Suite à la décision de maintenir en état la *Maison communale "Valentine"*, Madame le Maire explique au *Conseil Municipal* le besoin de remplacer les protails d'accès. Après devis l'**Entreprise SARL MENUISERIE PEREZ 3 route des Artisans 65240 ARREAU** à été retenue pour un montant H.T. de 4 856,19 €.

Le *Conseil Municipal*, à l'unanimité accepte ce devis.

Sécurisation du haut du chemin de l'écolecréation place de parking

Demande d'autres devis

Groupement de commande Reliure Actes Etat Civil:

Prise d'un avenant à la convention passée le 30/09/2013 avec le centre de gestion 65.

Adhésion à l'ADAC

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la création de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC 65), à l'initiative du Conseil Général, lors de l'Assemblée Générale constitutive du 27 septembre 2012.
- Après en avoir délibéré et compte-tenu de l'intérêt pour la commune de participer durablement à l'ADAC, aux côtés du Conseil Général, le Conseil Municipal:
- DECIDE d'adhérer à l'ADAC 65 et pour ce faire,
- APPROUVE les statuts de l'Agence tels qu'adoptés le 27 septembre 2012 par l'Assemblée Générale constitutive,
- S'ENGAGE à verser à l'ADAC 65 la participation dont le montant et les modalités de calculs sont définis par le Conseil d'Administration.

Transfert de compétence à la CCA : "Investissement et gestion d'une Maison de Santé"  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : approuve le transfert de compétence "investissement et gestion d'une maison de santé" à la C.C.A.

Extinction de l'éclairage public: Reporté

Arrêté Corine VIDAL: Changement des indices.

Divers:

- installation d'une machine multi fonction (imprimante, scanner, copieur, fax) compatible avec la dématérialisation.
- Choix de la lazure pour les volets et portes de la Mairie et des appartements communaux.
- le conseil municipal signifie la construction d'une murette sans autorisation et la fermeture d'une servitude.

